



Avantage en nature nourriture

Par Mag260915

Bonjour !

Voici ma question :

Je travaille dans la restauration rapide et on prend nos repas sur place (on prend la marchandises dans le rayon et on part manger en salle de pause), mais voilà depuis le 1er janvier le repas nous ai rajouté au taux de 1,3333? par repas puis en bas il nous ai déduit pour la somme de 2,2867? par repas.
Donc ma question est : est ce que nous salariés payons une partie du repas comme c'est le cas pour les personnes qui ont les tickets restaurants?

Merci de vos reponses.